

# **GUIDE DES SITUATIONS**

Pandémie – Covid-19

### AIDE-MÉMOIRE

Télétravail en priorité	Situations	Actions prises
1.	J'ai des symptômes de la COVID-19	<ul> <li>Faire un test rapide:</li> <li>si positif, voir la situation 2;</li> <li>si négatif, attendre 24 h et refaire le test;</li> <li>si positif, voir la situation 2;</li> <li>si négatif, sans symptômes; revenir au travail (1 jour dans la banque de maladie);</li> <li>si négatif, avec symptômes, maladie.</li> <li>Sans test rapide: se considérer comme positif pour au moins 24 h et voir l'évolution des symptômes:</li> <li>si apte au travail, idéalement en télétravail;</li> <li>si inapte, maladie (2 jours dans banque de maladie puis assurance);</li> <li>si le télétravail est impossible: utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul>
2.	J'ai un résultat positif	<ul> <li>Isolement pour 5 jours à partir de la date du début des symptômes (ou du test si aucun symptôme) si la personne est adéquatement vaccinée et que les conditions sont remplies pour le retour.</li> <li>Isolement pour 10 jours si la personne est non adéquatement vaccinée ou si trop de symptômes après 5 jours pour le retour :         <ul> <li>si apte au travail, idéalement en télétravail;</li> <li>si inapte, maladie (2 jours dans la banque de maladie puis assurance);</li> <li>si le télétravail est impossible : utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul> </li> </ul>
3.	Une personne de la maisonnée ou avec contact intime est testée positive  Ou  Contact à risque élevé avec un cas positif	<ul> <li>Si la personne est adéquatement vaccinée : <ul> <li>isolement pour 5 jours à partir du début des symptômes.</li> </ul> </li> <li>Si la personne est non adéquatement vaccinée : <ul> <li>isolement pour 10 jours à partir des symptômes.</li> </ul> </li> <li>Si apte au travail, idéalement en télétravail. Si le télétravail est impossible, utilisation de crédits pour la durée de l'absence : <ul> <li>retour au travail et application des directives de la santé publique, après isolement (port du masque en tout temps, respect du 2 mètres);</li> <li>si une présence est requise auprès d'une personne de moins de 12 ans, justification demandée. Télétravail si possible.</li> </ul> </li> <li>Si le télétravail est impossible, utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul>



### **GUIDE DES SITUATIONS**

Pandémie – Covid-19

#### AIDE-MÉMOIRE

Télétravail en priorité	Situations	Actions prises
4.	Un personne de la maisonnée ou avec contact intime a des symptômes	<ul><li>Si je n'ai pas de symptômes, je peux aller au travail.</li><li>Si j'ai des symptômes, voir la situation 1.</li></ul>
5.	La classe de mon enfant est fermée pour cause d'éclosion de cas	<ul> <li>Retour au travail et application des directives de la santé publique :</li> <li>si présence requise auprès d'une personne de moins de 12 ans, justification demandée. Télétravail si possible.</li> <li>Si le télétravail est impossible, utilisation de crédits pour la durée de l'absence.</li> </ul>
6.	J'ai 70 ans et plus ou une condition de santé me rendant vulnérable à la COVID-19	<ul> <li>Idéalement en télétravail, mais si impossible, obtenir un certificat médical pour un retrait en maladie.</li> </ul>
7.	Isolement obligatoire (imposé par Santé Canada ou par la santé publique) suite à un voyage personnel avec ou sans symptômes	<ul> <li>Télétravail si possible.</li> <li>Si le télétravail est impossible, utiliser les crédits de vacances, reprise de temps, congé personnel ou sans solde. Crédits de maladie sont réservés à des situations d'invalidité.</li> </ul>

Les certificats médicaux après 3 jours d'absences seront difficiles, voire impossibles, à obtenir pour les absences de plus de 3 jours. Maintien des procédures d'assurance collective pour les jours suivants. Utilisation du formulaire d'autodéclaration.

## Consignes de la santé publique du Québec au sujet de :

- présence de symptômes: <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19</a>
- l'utilisation des tests rapides : <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/utilisation-tests-rapides-maison</a>
- test positif: <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19</a>
- contact avec un cas positif: <a href="https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19">https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19</a>